



**Domfront-Tinchebray Interco**

**Accueil de loisirs de Tinchebray**

**Accueil de loisirs de Chanu**

**Enfance 3/14 ans**

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## 2020

[portail-animation.ufcv.fr](http://portail-animation.ufcv.fr)



**MODIFICATION AU 12 MAI 2020**

**Ufcv Normandie**

27 Avenue du 6 Juin

14 000 CAEN



santé  
famille  
retraite  
services





# SOMMAIRE

<b>2</b>	<b>Présentation de la structure</b> .....	<b>04</b>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b> .....	<b>06</b>
<b>7</b>	<b>Dispositions diverses</b> .....	<b>4</b>

Vous trouverez ci-dessous les passages modifiés du règlement intérieur.



## 1. Présentation de la structure

Les accueils Enfance-Jeunesse de Tinchebray et Chanu sont des services Domfront-Tinchebray Interco délégués à l'Ufcv.

Ce présent règlement concerne l'ensemble des temps d'accueil et fait partie intégrante des projets pédagogiques.

Les accueils sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et soumis à la réglementation en vigueur.

### ① Accueil de loisirs de Tinchebray (3/14 ans)

Il est situé Rue des plantes, 61 800 TINCHEBRAY-BOCAGE. Il accueille les enfants âgés de 3 ans scolarisés à 14 ans, les mercredis et les vacances scolaires (sauf fermeture annuelle pendant une partie des vacances de Noël).

### ② Accueil de loisirs de Chanu (3/11 ans)

Il est situé route de Mortain, 61 800 CHANU. Il accueille les enfants âgés de 3 ans scolarisés à 11 ans, les mercredis et les petites vacances scolaires (sauf le mois d'août et les vacances de Noël).

Durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis à la journée, avec repas du midi.

Les arrivées et départs s'échelonnent de 7h30 à 9h15 et de 17h00 à 18h15.

Les mercredis, les enfants sont accueillis à la journée ou demi-journée avec repas du midi. Les arrivées et départs se font de 7h30 à 9h15, de 11h45 à 12h15, de 13h15 à 14h00 et de 17h00 à 18h15.

Pendant le temps de la crise sanitaire liée au COVID 19, les modalités d'accueils évolues pour la période estivale. Nous pourrons accueillir les enfants :

- A la journée avec repas
- A la demi-journée avec repas

Les modalités de réservations via le portail famille restent à la journée avec repas. Pour toutes autres modalités d'accueil, les familles doivent prendre contact avec le directeur de la structure qui étudiera au cas par cas la faisabilité de l'accueil.

### 3. Fonctionnement de la structure

#### ➔ La restauration et le goûter

L'Ufcv fait appel à la CUP « Cuisine Unique de Proximité » pour assurer la restauration collective des accueils et leurs goûters. Le repas est constitué de 4 composantes : entrée ou fromage, plat principal, dessert et pain.

Les menus sont affichés à l'entrée des accueils de loisirs.

Le repas est pris au temps dédié. Il n'est pas transmis à la famille en cas de non consommation, que celle-ci soit totale ou partielle.

Les enfants et jeunes atteints d'allergie alimentaire, à l'exclusion des maladies dont la mise en œuvre sera trop complexe, auront la possibilité de prendre un panier repas fourni par leur famille, sous réserve qu'un projet d'accueil individualisé (PAI) ait été formalisé, et dans les conditions précisées par ce dernier. Dans cette unique situation, le coût du repas pourra être déduit de la facturation.

Pour le goûter, il peut s'agir, entre autre, d'un fruit, d'un laitage, d'un gâteau ou d'une confection des enfants en atelier-cuisine.

Pendant le temps de la crise sanitaire liée au COVID 19, le temps du repas pourra être perturbé sur l'accueil. Il pourra alors être demandé à la famille de prévoir un repas froid pour leur enfant. Un forfait repas sera alors déduit de la facturation.

### 7. Dispositions diverses

Le fait d'inscrire un enfant sur l'un des accueils de loisirs géré par l'Ufcv sur le territoire de Domfront-Tinchebray Interco implique l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement abroge et remplace toute disposition antérieure. Il s'applique à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Pendant le temps de la crise sanitaire liée au COVID 19, l'inscription d'un enfant à l'accueil de loisirs géré par l'Ufcv implique l'acceptation du protocole sanitaire mise en place sur l'accueil.

## 8. Contacts

**Ufcv Normandie**  
Délégation régionale  
Animation-bn@ufcv.fr

**Stéphanie GALLOT**  
Référente Enfance-Jeunesse  
*Direction de l'accueil de loisirs Tincebray*  
✉ caj.tincebray@ufcv.fr  
☎ 02 33 64 02 54  
☎ 06 23 30 61 56

**Félicia CORBION**  
Référent Enfance-Jeunesse  
*Direction de l'accueil de loisirs Chanu*  
✉ caj.tincebray@ufcv.fr  
☎ 02 33 64 20 67

